



MAIRIE DE BRESLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 MARS 2010

L'An Deux Mille dix

Le MARDI 30 MARS

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BAIZE Jacques - MAIRE

PRÉSENTS = Mesdames et Messieurs CORDIER Dominique - DARDENNE Guy - DUTHOIT André – DUTRI AUX Arlette – CAYER Anne-Françoise et CAFFIAUX Catherine **ADJOINTS**

Mesdames et Messieurs FABUREL Josette – COVET Alain - CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May - LIEURE Thérèse – LEVESQUE Patrick - LEONARDI Frédéric – PILLOT Muriel – FEDELI Valérie –MUNIO Bertrand - JUNOD Karine – PULLEUX Sébastien - GUINCETRE Jean-Paul – GILLAIN Régine – HELIE Jacky – DELAYEN Pascal – BERNARD Alexandra et MAGNIER Michel - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ABSENTS EXCUSES : Monsieur LAURENT Daniel et Madame PIEROZAK Dina

SECRETARE DE SEANCE : Madame DUTRI AUX Arlette

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la réunion du 4 février 2010.

Monsieur GUINCETRE fait remarquer qu'il est attaché à la légalité de ce qui est envisagé, il fait état qu'il y a 5 jours francs pour déposer les dossiers dans les boîtes aux lettres pour pouvoir réaliser un conseil municipal. Il souhaite que cela se maintienne pour travailler dans la légalité. Il veut remarquer qu'il fait parti de l'opposition et essaie d'être présent dans les commissions. Il regrette d'entendre que les élus de l'opposition seraient des opposants, qu'ils ont des idées non réalistes que nous critiquons en permanence, qu'ils font miroiter des projets inconsidérés, qu'ils ne participent pas au débat. Mais quand ils arrivent en commission, les décisions sont déjà prises. L'envie de travailler est toujours au sein de notre équipe. Il ne se considère pas comme un opposant, il pense qu'en commission il a du mal à se faire entendre. Sa liste à une approche différente de celle de la majorité, ils ne pourront pas valider des projets qui ne correspondent pas à ce qu'ils avaient prévu dans leur programme électoral.

Monsieur le maire rappelle qu'il veut également travailler avec Monsieur GUINCETRE mais que les tracts qu'il publie ne sont pas non plus aimables pour la majorité, ils sont toujours dans la critique.

Le compte rendu est adopté.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Madame CAFFIAUX explique qu'elle a appris le jour même que la Caisse d'Allocations Familiales ne mettrait en vigueur le fait de ne plus subventionner les enfants qui ne font que

manger à la restauration scolaire sans participer aux accueils du soir ou du matin qu'à partir du 1^{er} janvier 2011 au lieu du 1^{er} janvier 2010.
C'est pourquoi, l'augmentation des tarifs n'a pas lieu d'être ce soir. Cela sera revu après les vacances quand la Caisse d'Allocations Familiales aura donné tous les renseignements.

BUDGETS PRIMITIFS 2010 :

Monsieur CORDIER explique, avec l'aide d'un graphique, l'évolution des bases d'imposition et des impôts locaux. Les bases pour la taxe d'habitation et le foncier bâti augmentent, mais concernant la taxe professionnelle, il y a une diminution des bases d'imposition.

Cette année, ainsi qu'en 2011, la ville sera compensée par rapport à la suppression de la taxe professionnelle, mais en 2012, il manquera 35 000 €

Il encourage tous les conseillers à réfléchir à de nouvelles recettes, dont Monsieur GUINCETRE et sa liste qu'il considère toujours comme la liste d'opposition.

Concernant l'évolution des impôts locaux, la ville récupère à peu près aujourd'hui les recettes qu'elle avait en 1997 avant la fermeture de la sucrerie.

Il présente ensuite le budget principal de la ville qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement à hauteur de 3 150 540 € et en investissement à hauteur de 2 069 869 €.

Le budget principal est adopté avec deux voix contre (Messieurs GUINCETRE et HELIE) et deux abstentions (Monsieur DELAYEN ET Madame BERNARD).

Monsieur CORDIER donne lecture du budget de l'eau potable qui s'équilibre en exploitation à 56 156 € en investissement à 84 671 €.

Le budget est adopté avec une abstention (Monsieur GUINCETRE)

Monsieur CORDIER présente le budget d'assainissement qui s'équilibre en exploitation à 260 090 € et en investissement à 387 214 €.

Monsieur DELAYEN demande quels sont les travaux prévus ?

Monsieur le maire répond que ce sont les travaux réalisés dernièrement.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Monsieur CORDIER présente le budget de la salle polyvalente Robert Gourdain qui s'équilibre en fonctionnement à 92 597 € et en investissement à 11 242 €

Monsieur MAGNIER demande à quoi correspond le compte 64 118 « autres indemnités ».

Monsieur CORDIER répond qu'il est utilisé lorsque Monsieur FENDRICH est remplacé.

Le budget est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Monsieur CORDIER propose d'augmenter les taux d'imposition de 2 %.

Il précise que concernant la taxe professionnelle, elle sera remplacée par différentes taxes : la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qu'il n'est possible d'augmenter que la CFE qui n'est qu'une partie infime de ce que représentait la Taxe professionnelle.

Ainsi, les taux évolueraient de la façon suivante :

- la taxe d'habitation passerait de 11,60 % à 11,83 %
- la taxe sur le foncier bâti passerait de 17,93 % à 18,29 %
- la taxe sur le foncier non bâti de 41,68 % à 42,51 %
- la CFE passerait de 10,06 % à 10,26 %

Monsieur PULLEUX demande si on peut augmenter la CFE uniquement cette année ou si on pourra toujours le faire.

Monsieur CORDIER répond qu'il sera toujours possible d'agir sur la CFE.

Monsieur PULLEUX demande si on augmente trop le taux de la CFE ne faudra-t-il pas le reverser par rapport à la compensation.

Monsieur CORDIER répond que ce n'est pas le cas. Pour le moment, nous serons compensés même si le taux augmente et cela en 2010 et en 2011. Il y aura une compensation nationale où les communes qui percevaient plus avec la nouvelle législation verseront ce surplus dans un fond qui alimentera les communes qui percevront moins.

Une deuxième partie de la nouvelle taxation, la CVAE prendra en compte la valeur ajoutée des entreprises, mais toutes ne seront pas concernées. Beaucoup moins que celles qui étaient concernées par la taxe professionnelle.

Monsieur PULLEUX s'interroge sur les lignes du budget concernant les compensations de l'Etat.

Monsieur CORDIER explique que l'Etat compensait déjà auparavant certaines exonérations qu'il avait accordé au niveau de la taxe professionnelle. De même au niveau de la taxe d'habitation, il rappelle qu'un tiers des foyers fiscaux de la ville sont exonérés.

De même, il y aura beaucoup moins de subventions. Par exemple, la Caisse d'Allocations Familiales ou le Conseil général qui nous donnait auparavant des subventions à hauteur de 36 % et sont passés à 24 %.

Pour financer l'investissement de la ville, nous serons obligés de trouver des recettes supplémentaires.

Ainsi il souhaiterait que chacun réfléchisse aux moyens de trouver de nouvelles recettes. Toute proposition sera intéressante.

Monsieur CHOQUET pense que c'est aux adjoints de proposer des solutions et d'en discuter en commission.

Monsieur CORDIER explique que les adjoints proposeront des solutions mais que toutes les idées seront les bienvenues.

Les taux d'imposition sont votés avec deux voix contre (Messieurs GUINCETRE ET HELIE) et une abstention (Madame FEDELI).

PRIX DE L'EAU ET DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT :

Monsieur CORDIER explique que suite aux travaux réalisés pour la station d'épuration, les budgets de l'eau et de l'assainissement sont en déficit.

Afin de pouvoir les rééquilibrer et pour tenir compte de l'amélioration apportée par la nouvelle station, nous vous proposons de porter de 0,1738 € à 0,3075 € la surtaxe sur le prix de l'eau et de 0,70 € à 0,95 € la taxe d'assainissement.

Cela aura pour conséquence d'augmenter le prix de l'eau de 10 %.

Il rappelle que le prix de l'eau a déjà augmenté de 25 %, mais qu'au début du projet, l'estimation de l'augmentation nécessaire avait été de 75 %.

Le prix de l'eau pour 2009 était de 3,87 € et en 2010 elle sera de 4,27 €. Cela est certes important mais moindre que ce qui avait été initialement prévu. De plus, il faut rappeler que l'ancienne station d'épuration était obsolète. On payait régulièrement des amendes à la société de pêche car l'eau rejetée polluait le Thérain. Aujourd'hui, la qualité de l'eau s'est nettement améliorée.

Monsieur CHOQUET calcule que si l'augmentation de 75 % avait été appliquée le prix de l'eau serait de plus de 7 €.

Monsieur CORDIER rappelle que le coût des travaux était de 4,5 M d'Euros. Des emprunts ont également été réalisés.

Les nouveaux montants sont adoptés avec trois voix contre (Messieurs GUINCETRE – HELIE et DELAYEN).

Monsieur GUINCETRE indique qu'il s'est abstenu sur le budget principal car ses objectifs ne sont pas ceux qu'il attendait. Il n'y a pas assez d'amélioration dans les rues. La rénovation du Château Seignier ne lui semble pas prioritaire. Il aurait également souhaité une amélioration du matériel dans les services techniques. Il pense que la ville attendait autre chose.

Monsieur le maire explique concernant le Château Seignier, qu'il y a entre 160 et 200 demandes de logements à la ville, il est donc une priorité d'aménager ces logements, d'autant plus qu'il tombe en ruine et qu'il fait parti du patrimoine de la ville.

Concernant les services techniques, il est prévu d'acheter du matériel, dont un véhicule. Il y a également des dépenses importantes sur la saieuse.

Monsieur CORDIER rappelle également qu'on a créé une restauration scolaire, qui répond à un grand besoin de la population. $\frac{3}{4}$ des enfants qui vont au périscolaire ont leurs deux parents qui travaillent. C'était une nécessité pour Bresles, mais c'est un coût de 200 000 € qui devra être amorti chaque année.

Des trottoirs ont été faits les années précédentes, d'autres rue René Coty sont prévus cette année et d'autres seront programmés les prochaines années.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur DUTHOIT présente les différentes subventions proposées pour les associations.

Madame FEDELI demande par rapport à quoi les augmentations sont réalisées.

Monsieur DUTHOIT explique que certaines associations ont été augmentées selon la présentation du budget en fonction de leur participation à la vie de Bresles et aux résultats de l'année précédente.

Madame FEDELI demande si on tient compte de la part de fonctionnement prévue pour le stade, le tennis ou la salle de sport de combat ou des locaux mis à disposition des associations.

Monsieur DUTHOIT explique que la commission a décidé également en fonction de ce qui avait été donné les années précédentes.

Monsieur le maire explique que le coût de fonctionnement des salles, indiqué au budget, vient en plus des subventions.

Madame FEDELI estime que certaines associations ont des avantages en nature très importants en plus de leurs subventions, de même certaines associations ont souvent des salles mises à disposition.

Monsieur PULLEUX remarque qu'à Bailleul sur Thérain le football est subventionné à hauteur de 5 000 € alors que Bresles accorde une subvention à hauteur de 13 500 €.

Monsieur DUTHOIT fait remarquer qu'il y a quelques années, ils avaient une subvention de 19 000 €.

Madame FEDELI pense qu'il y a un déséquilibre entre des associations qui ont une grosse subvention et des équipements qui ont en plus un coût de fonctionnement pour la ville et des associations qui ont une petite subvention et ne coûtent rien en plus à la ville.

Monsieur MUNIO remarque qu'en terme de licenciés au football et à la danse, le nombre de licenciés doit être similaire, mais le football coûte, tout compris, 60 000 € à la ville alors que la danse dispose de la petite salle Robert Gourdain une dizaine de fois par semaine. Il y a eu trois finalistes au championnat de France alors que le football n'a pas eu beaucoup de résultat cette année. Il y a des disproportions.

Madame DUTRIAUX indique que les frais ne sont pas les mêmes. Pour la danse, il y a moins de frais de déplacements et moins de manifestations dans l'année.

Madame JUNOD indique que si les danseuses veulent aller faire des concours, le coût reste à la charge des parents.

Monsieur le maire explique que les subventions sont également fixées par rapport à ce qui est donné l'année précédente. Chaque association doit donner son bilan.

Madame JUNOD demande à quoi servent les 13 500 € de subvention au football.

Monsieur DUTHOIT répond qu'ils servent à payer les déplacements, les arbitres, les licences, les cartons jaunes et rouges. Il rappelle que le foot est également le sport national.

Monsieur CHOQUET pense que l'association ARCHIMEDE a beaucoup plus de licenciés.

Monsieur DUTHOIT répond que c'est la seule association qui n'a pas donné son bilan.

Monsieur LEONARDI demande pourquoi la Scintillante n'a pas de subvention.

Monsieur DUTHOIT répond qu'elle n'en a pas demandé.

Monsieur CORDIER indique que les cotisations du football ne sont pas très chères. Concernant la danse, elles sont beaucoup plus chères et permettent de payer certains frais comme le professeur, par exemple. Pour le football, il faut payer beaucoup de choses : les arbitres à chaque déplacement pour les trois équipes, les cartons rouges ou jaunes. Si on devait répercuter la subvention de la ville sur les licenciés, il n'y aurait plus beaucoup de jeunes qui pourraient jouer au football.

Monsieur PULLEUX rappelle que la subvention à Bailleul sur Thérain est à 5 000 € mais ils ont le même nombre de joueurs qu'à Bresles.

Monsieur CORDIER pense qu'à Bailleul il y a moins d'équipes qu'à Bresles.

Monsieur PULLEUX demande quelles sont les manifestations que le club organise pour avoir des recettes supplémentaires.

Monsieur CORDIER indique que le président a changé et qu'il va chercher à organiser quelque chose. Il faut lui laisser un peu de temps.

Monsieur CHOQUET indique qu'il y a une dizaine d'années, la ville a réalisé une « opération blanche » c'est-à-dire de ne pas donner de subvention afin de faire des investissements pour la ville.

Il rappelle que tous les ans la discussion est la même sur les associations, mais le total distribué a beaucoup diminué.

Monsieur DUTHOIT indique que sur le total, les subventions données aux associations représentent seulement 31 000 €.

Monsieur LEONARDI reconnaît que le travail a été bien fait, de sérieuses économies ont été réalisées. Il indique que les questions posées n'avaient pas pour but de s'en prendre au football, il voulait juste des explications sur les dépenses de fonctionnement. Il n'est pas contre le football ni contre aucune association car c'est ce qui fait vivre la ville. Heureusement que les jeunes ont cette possibilité qui leur permet de ne pas traîner dans les rues.

Le vote pour les subventions est adopté avec sept abstentions (Mesdames et Messieurs CHAMBRELANT - JUNOD - MUNIO - FEDELI - PULLEUX - LEONARDI et PILLOT).

CONTRAT D'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT – AVENANT N° 2 :

Monsieur le maire indique que nous avons confié à VEOLIA l'exploitation de notre service d'assainissement.

Depuis, nous avons réalisé des travaux au chemin des Passants et sur la RD 931 (INTERMARCHE) qui ont eu pour conséquence la création de deux nouveaux postes de relèvements que nous demandons à VEOLIA d'entretenir dans le cadre de son contrat d'affermage.

Madame FEDELI demande le coût de l'opération.

Monsieur le maire indique que le coût sera de 7 000 € sur une consommation d'environ 180 000 m³ soit 0,0375 € d'impact sur le prix du m³

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le maire à signer la convention.

INDEMNITE DES LOGEMENTS DES INSTITUTEURS :

Monsieur le maire indique que la Préfecture nous demande d'émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2010 pour l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

Nous vous proposons de retenir le taux d'évolution de l'indice des prix hors tabac soit 1,20 % (nouvel indice de référence d'évolution des loyers d'habitation).

Il précise que la ville n'a plus de logements concernés.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le taux proposé.

TRAVAUX DE COUVERTURE A L'ECOLE MATERNELLE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL :

Monsieur DARDENNE expose qu'après avoir constaté des fuites d'eau provenant de la toiture de l'école maternelle, des travaux de couverture seraient à réaliser. Le devis s'élève à 21 506,47 € TTC.

Nous vous demandons l'autorisation de demander une subvention auprès du Conseil général de l'Oise.

Monsieur le maire précise que des réparations ont déjà été effectuées mais qu'il reste toujours des fuites.

Monsieur PULLEUX demande s'il n'y a pas eu trop de dégâts sur le bâtiment, voir des infiltrations.

Monsieur le maire répond par la négative

Monsieur LEONARDI demande combien cela coûterait de surélever un côté ou de mettre un bac acier.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire à demander une subvention

TARIFS POUR UNE REPRESENTATION THEATRALE :

Madame CAYER indique qu'une représentation théâtrale est prévue à la salle Robert Gourdain le samedi 08 mai 2010 avec le « Théâtre de la Vallée ».

Nous vous proposons de fixer ainsi les tarifs d'entrée :

ADULTES ET ENFANTS DE PLUS DE 15 ANS : 2 Euros

ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS : GRATUIT

Le Conseil municipal, accepte à l'unanimité, de fixer les tarifs tels que proposés.

DESTRUCTION D'UN VEHICULE MUNICIPAL :

Monsieur DARDENNE demande l'autorisation de mettre à la destruction le tracteur RENAULT immatriculé 9064 VP 60 dont la 1^{ère} mise en circulation date du 12 janvier 1982.

Monsieur GUINCETRE demande si ce tracteur est remplacé.

Monsieur le maire indique que cela n'a pas été possible.

Monsieur GUINCETRE voudrait connaître le détail des véhicules de la commune.

Monsieur le maire indique que c'est indiqué dans l'annexe qui lui a été remis. Il y a encore un tracteur, un neuf coûterait entre 50 et 60 000 €.

Le Conseil municipal autorise la destruction de ce tracteur, à l'unanimité

Monsieur le maire rappelle que les questions annexes doivent arriver en mairie 5 jours avant la réunion de Conseil municipal, tel que l'indique le règlement intérieur de ce Conseil.

Monsieur GUINCETRE pense que quand les questions ne sont pas prioritaires, elles peuvent être posées le jour même.

Il s'interroge sur les toilettes publiques existantes sur la commune qui lui semblent insuffisantes, compte tenu des manifestations qui ont lieu au cours de l'année. Elles ne sont pas prévues au budget. Un devis avait été réalisé qui était très important, mais peut être que la commune pourrait en louer lors des manifestations importantes.

Monsieur le maire indique que lors d'une réunion à Beauvais, parmi les 60 communes participantes, Bresles était l'une des mieux équipées. Il manquait surtout un fléchage. Il explique que l'association qui organise la manifestation peut également louer elle-même les sanitaires si elle l'estime nécessaire.

Madame CHAMBRELANT indique que les restaurants du cœur ont fermé la semaine dernière. 65 familles, soit 160 personnes ont été concernées. L'antenne remercie la municipalité d'avoir prêté les locaux comme chaque année.

Monsieur PULLEUX remercie le Conseil municipal enfants qui a fait de l'excellent travail lors de sa dernière réunion. Il souligne la qualité du travail réalisé. Les jeunes conseillers étudient leurs projets, expriment leur idées et surtout travaillent tous ensemble.

Madame CAFFIAUX précise que leurs travaux seront présentés au prochain Conseil municipal.

Monsieur CHOQUET aurait voulu qu'on leur fasse faire « l'opération brioches ».

Madame CAFFIAUX indique qu'on ne peut pas imposer les projets aux enfants. On les guide. Ils ont leurs propres projets qu'ils réalisent. Par exemple, une expérience a été menée avec les personnes de la Résidence des Personnes Agées, qu'ils ont rencontré. Certaines personnes qui n'ont pas l'habitude de venir au foyer sont venues rencontrer les enfants. Il y a eu un très bon échange. De plus pour l'opération brioches, il y a de l'argent, les enfants n'ont pas à en recevoir.

LE MAIRE,
- Jacques BAIZE -